

Lettre ouverte

**A Mesdames et Messieurs, les agents de Santé responsables du blog de la CFTC
« pour une justice sereine » en faveur du docteur rwandais Rwamucyo,
inscrits au 1^{er} novembre 2009 (<http://justicesereinerwamucyo.over-blog.com/>)**

Monsieur DROMBOIS Jean-Pierre, manipulateur radio
Madame VAN DEN BROECK Arlette, IDE
Monsieur DRIANNE Dominique, aide soignant
Madame PRIETO Hélène, IDE retraitée
Madame BELAZIZ Nathalie, aide soignante
Monsieur TERKI Tamine, ASHQ
Madame GOLSTEIN Marie Marcelle, médecin biologiste
Monsieur PON Jean Paul, technicien laboratoire, CH DOUAI
Monsieur CAILLIAUX Christian, cadre de santé, EPMS FLANDRE
Monsieur MERIAUX Philippe, IDE, CH HENIN
Monsieur LAHMER Georges, Maître ouvrier, CHRU LILLE
Monsieur LECOCQ Jean François, Aide soignant, CHRU LILLE
Monsieur TRUDEL Michel, enseignant en retraite
Monsieur LECAIN Jean Pierre, médecin, CHRU
Madame DROULEZ Régine, Aide soignante, clinique Vauban
Monsieur ROUSSEL Francis, ambulancier, CH MONTREUIL
Madame SWAENEPOEL Sabine, IDE, Clinique Louvroil
Monsieur LIENARD Jean pierre, permanent CFTC
Monsieur DEROME Patrick, retraité
Monsieur CHAPUT Francis, chauffeur routier..
et à tous ceux qui se joindraient ensuite à cette mobilisation.

Mesdames, Messieurs,

Vous avez décidé de prendre parti pour le docteur Eugène Rwamucyo dans le débat rouvert récemment sur ses responsabilités dans la tragédie rwandaise de 1994 et concernant son statut juridique en France. Comme l'affaire n'a éclaté à Maubeuge que depuis une quinzaine de jours, on peut s'interroger sur la promptitude avec laquelle vous vous êtes forgé votre conviction. La position que vous avez adoptée appelle inévitablement un certain nombre de questions.

Etes-vous au courant des réalités et des enjeux de ce dossier délicat, tant sur le terrain rwandais que sur le terrain français ?

Vous n'ignorez pas, nous l'espérons, que ce pays d'Afrique a été victime, entre avril et juillet 1994, d'une extermination systématique de toute une partie de sa population pour le seul fait d'être née tutsi, accompagnée du massacre également méthodique des Rwandais hutu qui refusaient de jouer ce jeu et qui étaient définis comme « complices ». Ce presque million de meurtres perpétré en une centaine de jours à travers tout le pays constitue le troisième grand génocide du XXe siècle, après celui des Arméniens et celui des Juifs d'Europe. Cette horreur a suffisamment ému l'opinion internationale, quand elle en a enfin pris conscience, pour que le Conseil de Sécurité de l'ONU crée en novembre 1994 un Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), implanté à Arusha, en Tanzanie. Sa chambre d'appel, sise à La Haye, rappelait encore en juin 2006 que « le génocide perpétré au Rwanda en 1994 est un fait de notoriété publique. »

Mais que connaissez-vous réellement de cette tragédie ? Que savez-vous de ce massacre de masse, qui a frappé des personnes de toute condition, de tout âge et de tout sexe, saisies chez elles

ou rassemblées dans des lieux publics (bureaux, hôpitaux, églises, stades, etc.) transformés en abattoirs et qui interpelle toute l'humanité ? Que connaissez-vous des très nombreuses études, nourries de documents multiples et des témoignages de rescapés tutsi ou d'observateurs hutu scandalisés ? Si vous avez quelques jours à consacrer à cette tragédie, à laquelle vous semblez vous intéresser, nous vous recommandons par exemple de lire effectivement la grande enquête menée sur le terrain par la Fédération internationale des ligues des Droits de l'homme et Human Rights Watch, et rédigée sous la direction d'Alison Des Forges, une historienne américaine, qui avait déjà mené des recherches sur ce pays depuis les années 1960. Ce livre a été édité en français en 1999 (éditions Karthala) sous le titre « Aucun témoin ne doit survivre ». Il comporte 200 pages sur le cas de la préfecture de Butare, qui devraient retenir votre attention.

Vous savez sans doute ce que signifie un génocide, tel que défini par la convention internationale de 1948. Il ne désigne pas n'importe quel massacre, mais spécifiquement ceux organisés contre un groupe ciblé en fonction de sa naissance.

Mais savez-vous qu'au Rwanda, les autorités de l'époque ont tenté de faire croire à une « colère populaire » spontanée, malgré la coordination manifeste des tueries ? Les routes étaient coupées de barrières, contrôlées par des groupes armés, pour empêcher les « cafards » tutsi de fuir. Connaissiez-vous le rôle décisif joué par autorités locales, politiques, administratives ou techniques, avec tout le poids de leur parole et de leur savoir dans cette société hiérarchisée et encadrée ? Ce sont bel et bien des intellectuels qui étaient, sinon aux premières lignes, du moins juste derrière les paysans envoyés chasser le gibier tutsi, qui programmaient les actions et lançaient les mots d'ordre, en invoquant « la guerre », « l'autodéfense civile » ou, selon une terminologie rodée au cours de pogromes antérieurs, le « travail ».

Les témoignages sont innombrables où on voit tel bourgmestre, tel directeur d'école, tel commerçant du coin, tel docteur, etc., organiser les rondes et les barrières. On a, hélas, plusieurs attestations du rôle de médecins dans l'organisation des tueries. Si vous ignorez ce contexte du génocide rwandais, où le minimum du serment d'Hippocrate (le souci de la vie des malades) a été bafoué en de nombreux cas, comment pouvez-vous a priori porter un jugement sur l'activité d'un médecin, qui a exercé dans ce pays à cette époque avant de fuir au Congo en juillet 1994 ? Pourquoi cautionner le refus d'un examen judiciaire du dossier que vous défendez ?

Etes-vous au courant des particularités de Butare, au sud du Rwanda, où le docteur Eugène Rwamucyo exerçait ? Les enquêtes réalisées dans cette région (FIDH, African Rights, TPIR, justice belge, etc.) font ressortir l'activisme, avant et pendant le génocide, d'un groupe local de cadres qui, dans cette préfecture, considérée longtemps comme plus ouverte et plus pacifique que les autres en ce qui concernait les relations hutu-tutsi, ont entrepris d'y développer une propagande raciste antitutsi, préluant aux massacres massifs d'avril à juin. Les conseils de ces « intellectuels de Butare » sont mentionnés à plusieurs reprises par la sinistre radio RTL, notamment fin juin 1994, sur la manière de dissimuler le génocide aux yeux des militaires français qui allaient arriver dans le cadre de l'opération Turquoise. C'est aussi à Butare qu'ont été trouvés des documents sur la méthode dite de la « propagande en miroir » consistant à accuser « l'ennemi » de ce que l'on prépare soi-même. Comment pouvez-vous croire sur paroles le docteur Rwamucyo, animateur dans cette ville d'un « Cercle des républicains », organisation réputée pour son extrémisme ? Pourquoi cautionner le refus d'un examen judiciaire du dossier ?

Les crimes contre l'humanité sont imprescriptibles. Des responsables nationaux ou locaux de ce génocide ont été jugés par le TPIR, mais savez-vous aussi que des procès ont eu lieu ou sont en cours au Canada, en Finlande et surtout en Belgique, où un professeur, un militaire, deux religieuses et trois hommes d'affaires, impliqués dans le génocide, ont été condamnés ? Savez-vous qu'en revanche quinze plaintes, déposées en France entre juillet 1995 et mai 2009 contre des présumés

génocidaires n'ont fait l'objet que très épisodiquement d'un suivi judiciaire ? Savez-vous que la France a été condamnée en juin 2004 par la Cour européenne des Droits de l'Homme pour la lenteur de sa justice à l'égard d'un présumé génocidaire ? Pourquoi cautionner a priori la lenteur de la justice française sur un dossier de ce type ?

Nous vous rappelons tout cela, en espérant que vous n'avez pas oublié ce qui s'est passé en Europe entre 1940 et 1944. Ou bien penseriez-vous qu'en Afrique un génocide est impossible, mais seulement des « massacres inter-ethniques » comme le ressassent les négationnistes ? Que les Africains ne sont pas des êtres humains comme nous, capables du meilleur ou du pire ?

Le docteur Rwamucyo est, bien sur, présumé innocent des reproches qui lui sont faits tant qu'il n'a pas été jugé. Mais on ne peut être aveugle sur le fait qu'en décembre 2003, la Commission des recours des réfugiés a confirmé le refus de lui reconnaître la qualité de réfugié dans notre pays en vertu des termes de la convention de Genève de 1951 qui exclut de ses dispositions les « personnes dont on aura des raisons sérieuses de penser qu'elles ont commis un crime contre la paix, un crime de guerre ou un crime contre l'humanité ». Ne pensez-vous pas qu'un minimum de principe de précaution recommande de ne pas lui confier de responsabilités en attendant précisément que le travail de la justice soit fait ? N'est-ce pas aussi dans l'intérêt de ce Monsieur que son cas soit effectivement tranché clairement ?

Or le docteur Ramucyo, en dépit du devoir de réserve demandé aux réfugiés, a persisté ces dernières années à soutenir dans des conférences publiques la thèse selon laquelle le génocide des Tutsi avait été, non pas réalisé et préparé par les extrémistes hutu, mais par les Tutsi du Front patriotique rwandais qui auraient sacrifié volontairement leurs proches pour mieux arriver au pouvoir. On appréciera la logique de cette thèse conspirationniste, qui n'est pas un détail politique !

Puisque vous soutenez le principe d'une « justice sereine », ne souhaitez-vous pas du même coup que la justice fasse tout simplement son travail ?

Un dernier point auquel nous vous demandons de réfléchir. Votre syndicat se réfère aux valeurs chrétiennes et vos leaders insistent sur « l'éthique et la transparence ». Savez-vous que les propagandistes du racisme qui a conduit au génocide de 1994 n'ont pas hésité à utiliser, dans leur presse, des références chrétiennes (dans cette société largement catholique) pour légitimer la haine antitutsi et que la radio RTLW a même convoqué, en plein génocide, une « voyante » pour faire dire à la Vierge Marie qu'elle encourageait ce « combat ». Aucun évêque rwandais n'a jamais protesté contre ces blasphèmes. Savez-vous que dans de nombreux cas, les massacres ont été commis par des chrétiens sur d'autres chrétiens, et dans des églises ? Avant de prendre parti sur une affaire rwandaise, vous êtes-vous réellement informé ? Et ne craignez-vous pas de ternir l'image de votre syndicat en prolongeant chez nous les compromissions de certains milieux d'Eglise rwandais ?

Comment pouvez-vous tolérer que, sur le site de votre syndicat de l'hôpital de Maubeuge, soit affiché depuis le 24 octobre dernier, le commentaire dit « serein » d'un courageux anonyme qui, prenant le ton de la presse française d'extrême droite des années 1930, ose reprendre le langage ordurier des médias racistes hutu des années 1990 à l'encontre du responsable du Collectif des parties civiles sur le Rwanda, Monsieur Alain Gauthier, je cite au cas où certains n'y auraient prêté attention : « *marié à une tutsi et qui a épousé avec corps et âme la cause tutsi à telle [sic] point qu'il s'est érigé en expert en délation contre certains hutu dont il a liste qui lui a été fournie par ses maîtres, pour les réduire à la mendicité avec leurs familles* ».

Comment pouvez-vous tolérer, que, dans ce même texte, qui vous engage, l'historienne américaine, récemment décédée et honorée par la communauté internationale pour son action de justice au Rwanda, soit traitée « *d'Américaine d'origine juive* », selon un tic dont la tonalité antisémite n'échappera à personne ?

Mesdames, Messieurs, nous ne doutons pas de votre honnêteté et de votre bonne volonté, mais, par-delà un mot d'ordre syndical, avez-vous fait l'effort d'information et de réflexion personnelle nécessaire sur une affaire humainement aussi délicate et aussi grave ? On peut s'interroger et vous ne pourrez éviter d'y répondre.

Nous vous remercions de votre attention.

Paris, le 6 novembre 2009

Jean-Pierre CHRETIEN
Historien, directeur de recherches émérite au CNRS

Jean-François DUPAQUIER
Journaliste et écrivain

Marcel KABANDA
Historien et écrivain
Président de l'association *Ibuka-France*
(Hôtel municipal de la vie associative, 12 rue Joseph Cugnot, 79000 Niort, tél. 06 59 18 51 65)

Co-auteurs de : *Rwanda. Les médias du génocide*, Paris, Karthala, 1995
Témoins-experts auprès du Tribunal pénal international pour le Rwanda (2002)

Destinataires :

Syndicat CFTC du Centre hospitalier Sambre-Avesnois, à Maubeuge
Monsieur le Directeur du Centre hospitalier de Maubeuge

Copies :

Union départementale CFTC du Nord, à Lille
Union régionale CFTC Nord-Pas-de-Calais, à Lille
Fédération Santé de la CFTC, à Paris
Monsieur Jacques Voisin, président de la CFTC, à Paris

Monsieur Jean-Michel Bretonnier, rédacteur en chef de la *Voix du Nord*, à Lille
Monsieur Jean-René Lore, rédacteur en chef de *Nord-Eclair*, à Roubaix
Monsieur Jean-Marc Pérez, Radio bleue Fréquence Nord, à Lille
et plusieurs médias nationaux français et belges

Monsieur Rémi Paunos, maire de Maubeuge et vice-président du Conseil général du Nord
Madame Martine Aubry, députée-maire de Lille
Monsieur Daniel Pruvot, délégué régional de la Ligue des Droits de l'Homme, à Lille
Madame Anne Merckaert, association Survie-Nord, à Lille
Mgr François Garnier, Archevêque de Cambrai
Mgr Laurent Ulrich, Archevêque métropolitain de Lille